

MAIRIE D'AIGNAN
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 22 décembre 2021 à 19 Heures 00.

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 22 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur PÉRÈS Gérard, Maire d'AIGNAN.

Etaient présents : Mmes SARNIGUET Chantal, PESQUIDOUX Valérie, TOUJA Noémie, MM AURENSAN Michel, BARATAULT Philippe, BARNADAS Mathieu, CHANUT Michel, DARBAS Jean-Yves GARCIA Grégory GARROS Marc LAGARDE Michel LETELLIER Patrick

Etaient absents et excusés : Mme DALY Géraldine ayant donné procuration à M. PÉRÈS Gérard – Mme CALLAC Marie-Pierre ayant donné procuration à Mme SARNIGUET Chantal.

Sont également présent : M. Patrice THORIGNAC, Président de l'Union Sportive Aignanaise – M Maxime AURENSAN arrive à 19 H 30.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021 qui est approuvé à l'exception de M. BARNADAS qui s'abstient.

Madame Valérie PESQUIDOUX est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

**Emploi Fonjep
en présence des responsables de l'association USA**

Monsieur le Maire débute la séance en précisant qu'une mise au point était nécessaire quant à l'emploi FONJEP, occupé par M. Quentin BLANCHARD au sein de l'USA et financé en partie par la commune à hauteur de 11 728 € 80.

Monsieur Patrice THORIGNAC présente l'emploi du temps de M. BLANCHARD et ajoute que sa présence au niveau du club de football est nécessaire et indispensable à son bon fonctionnement.

Monsieur Philippe BARATAULT quitte la séance entre 19 H 10 et 19 H 19.
Monsieur Grégory GARCIA arrive à 19 H 20.

Monsieur THORIGNAC poursuit en expliquant que Monsieur BLANCHARD avait postulé pour une formation BP JEPS à TOULOUSE, formation refusée au dernier moment malgré un accord préalable. Aussi a-t-il entrepris des démarches pour effectuer une formation équivalente à Léo Lagrange mais assortie d'un stage en entreprise et finalement avec un volume d'heures plus élevé. Heures qui viendront à manquer dans les différents postes qu'il occupe actuellement.

Les débats se poursuivent.

L'USA s'engage à financer les 3000 € supplémentaires de la formation et les dirigeants reconnaissent un manque de communication avec la municipalité. Les bénévoles de l'association ont proposé d'assurer les heures manquantes et M. BLANCHARD continuera à tondre le stade.

A suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures 02 minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 23 décembre 2021 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 23 décembre 2021

Le Maire,
Gérard PÉRÈS